

## DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE ET DE DEPOT PERSONNE PHYSIQUE

USER ID:

A L'USAGE DE SAXO BANK UNIQUEMENT

N° DE COMPTE:

A L'USAGE DE SAXO BANK UNIQUEMENT

### Personne physique (ci-après désignée comme le «Client»)

Titre: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_ Profession: \_\_\_\_\_

Adresse (domicile): \_\_\_\_\_ N° et rue: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable: \_\_\_\_\_

Télécopie: \_\_\_\_\_ E-mail (personel) \*: \_\_\_\_\_

Quelle est votre devise de référence? \_\_\_\_\_

Cette devise représente la devise dans laquelle vos avoirs seront évalués, ainsi que la devise dans laquelle toutes vos opérations seront effectuées.

\*Le client déclare que l'adresse e-mail spécifiée sera la seule adresse à utiliser pour la communication entre lui et Saxo Bank (Schweiz) AG (suivant: "la banque") et que toutes les notifications transmises à cette adresse e-mail sont considérées comme ayant été reçues par le client et notifiées en bonne et due forme. Il incombe au client de faire le nécessaire pour prendre connaissance d'éventuelles communications qui lui seraient adressées. Le client confirme et reconnaît que la banque n'est pas responsable de manques d'informations résultants de l'absence d'accès de l'e-mail spécifiée. En outre, le client prend connaissance du fait, que la banque n'accepte ni l'adresse e-mail d'un Introducing Broker (gérant de fortune externe) ni elle recommande d'utiliser une adresse e-mail de tiers.

Le Client veut devenir Client de Saxo Bank (Schweiz) AG (ci-après désignée comme la «Banque») et ouvrir un compte/dépôt (ci-après désigné comme le «Compte») dans ses livres, conformément aux conditions générales auxquelles il est fait référence par la suite. La Banque se réserve le droit de refuser à tout moment l'ouverture du Compte. Le Client confirme que toutes les informations fournies à, ou demandées par la Banque concernant le Compte sont complètes et conformes à la réalité. Le Client s'engage à communiquer immédiatement à la Banque tout changement de domicile, notamment le domicile fiscal du Client, d'adresse et d'instructions de correspondance. Si le consentement du conjoint est légalement requis pour l'ouverture du Compte, la Banque est en droit de considérer qu'il a été donné.

**Opérations:** Le Client ouvre le Compte afin d'effectuer des opérations par Internet.

**Conditions générales:** Les conditions générales de la Banque, ainsi que leurs amendements ultérieurs, (ci-après désignés comme les «Conditions générales») s'appliquent à la relation entre la Banque et le Client et à toutes les opérations réalisées par le biais du Compte. Le Client confirme les avoir reçues et en avoir pris connaissance et reconnaît qu'elles le

lient juridiquement à la Banque. Les conditions tarifaires régissant le Compte sont directement accessibles sur la Plateforme technologique du Client : [www.saxobank.ch](http://www.saxobank.ch). La Banque se réserve le droit de modifier les dites Conditions générales et les dites conditions tarifaires à tout moment.

**Documents du contrat:**

Les Conditions générales, les documents intitulés «AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES INHERENTS AUX CHANGES ET AUX CONTRATS DE DIFFERENCE (CFD) », « RISQUES PARTICULIERS DANS LE NEGONCE DE TITRES » et les conditions et spécifications correspondantes, ainsi que leurs amendements ultérieurs communiqués par la Banque par e-mail, via son site Web ou sa Plateforme, sont considérés comme partie intégrante de l'accord entre la Banque et le Client. Le Client confirme avoir reçu et pris connaissance de l'ensemble de ces documents et en approuver le contenu.

**Identification de l'ayant droit économique:**

(formulaire A selon art. 3 et 4 CDB):

En tant que Client, je déclare que des valeurs patrimoniales déposés auprès de la Banque:

**A** Appartiennent à moi seul et que j'en suis le seul ayant droit économique.

**B** Appartiennent à (aux) personne(s) suivante(s) et/ou aux entreprises suivantes et que celle(s)-ci en est (sont) l' (les ) ayant(s) droit économique(s):

Nom/prénom ou raison sociale	Date de naissance	Nationalité	Adresse (domicile ou siège de l'entreprise)	Pays

Le Client s'engage à communiquer spontanément toute modification à la Banque.

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable par la loi (Art. 251 du Code pénal suisse, Faux dans les titres, peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

**Déclaration de statut «US-Person» / «Non-US Person»:**

Conformément aux exigences de la réglementation fiscale américaine en matière d'impôt à la source et afin de permettre à la Banque de déterminer avec précision le statut et la qualification du Client en tant que personne américaine (US person) ou non (non US person), le Client, déclare à la Banque:

qu'il n'est pas citoyen des Etats-Unis (simple, double ou multiple nationalité) et qu'il n'est pas résident aux Etats-Unis (permis de résident permanent ou détenteur d'une carte verte, séjours longs où fréquents aux Etats-Unis au cours de l'année et des deux années précédentes).

Dans le cas contraire et en cas de changement du statut de personne non américaine conformément à la réglementation fiscale américaine (le Client s'engage à en informer la Banque immédiatement), le Client donne à la Banque, de manière irrévocable, mandat pour qu'elle vende tous les actifs américains du Client, conformément aux usages commerciaux en vigueur et sans préavis, et à procéder à la déduction de l'impôt américain s'élevant actuellement à 28% («Backup Withholding Tax») résultant de l'aliénation des titres et à verser ce montant à l'US Internal Revenue Service («IRS») ainsi que le prévoit le «Qualified Intermediary Agreement» passé entre la Banque et l'IRS.

qu'il est citoyen des Etats-Unis (simple, double ou multiple nationalité) où qu'il est résident aux Etats-Unis (permis de résident permanent ou détenteur d'une carte verte, séjours longs où fréquents aux Etats-Unis au cours de l'année et des deux années précédentes). Dans ce cas, le Client reconnaît et accepte, pour des raisons légales et fiscales, que la Banque ne puisse lui donner accès qu'au forex et aux options sur forex.

Le Client soussigné déclare expressément renoncer, sans aucune réserve, à toute action en réparation et se déclare prêt à indemniser la Banque pour toute obligation en relation avec la vente de ses avoirs US, conformément à la présente clause.



THE SPECIALIST IN TRADING &amp; INVESTMENT

**Droit applicable et juridiction:**

Les rapports entre le Client et la Banque sont exclusivement soumis au **droit suisse**.

**Le lieu de réalisation de toutes les obligations et le lieu exclusif de juridiction** pour tout litige découlant de ou en rapport avec la relation entre le Client et la Banque sera **Zollikon, Suisse**. Cette ville constituera également le lieu de poursuite par voie de saisie si le Client est domicilié à l'étranger. Nonobstant ce qui précède, la Banque se réserve le droit d'initier une procédure devant tout tribunal ou juridiction compétent(e), y compris les tribunaux du pays dont le Client est citoyen ou dans lequel il réside.

**Le Client certifie:**

- Avoir reçu, lu et accepté les documents intitulés «**AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES INHERENTS AUX CHANGES ET AUX CONTRATS DE DIFFERENCE (CFD)** », «**RISQUES PARTICULIERS DANS LE NEGONCE DE TITRES** », **AUX FUTURES ET AUX OPTIONS**» et avoir compris les mises en garde que contient ledit document et

- Avoir reçu, lu et accepté les Conditions générales dans leur totalité, notamment les articles 22 («**Séparation des actifs et dépositaires tiers**»), 23 («**Droit de rétention, Gage et nantissement**») et 24 («**Droit de compensation**»), en vertu desquels:

- i. le Client reconnaît et accepte que les Produits seront mélangés aux actifs et produits d'autres clients ou de la Banque. La Banque garantit la séparation des actifs du client conformément au droit bancaire suisse;
- ii. la Banque est autorisée à choisir des dépositaires tiers en Suisse ou à l'étranger pour la garde des valeurs et des autres instruments financiers inscrits sur le Compte, indépendamment du fait que lesdits dépositaires tiers sont soumis ou non à une supervision appropriée. Le Client accepte que ses droits envers la Banque dépendent de et n'excèdent pas les droits de la Banque envers le dépositaire tiers concerné. Dans les limites prévues par la loi, la responsabilité de la Banque envers le Client pour les actes ou omissions des dépositaires tiers sera exclue;
- iii. le Client octroie à la Banque un droit général de gage pour toute dette présente ou future, réelle ou éventuelle, due à la Banque et toute prétention que la Banque a ou pourrait avoir à l'encontre du Client;
- iv. la Banque dispose d'un droit de compensation à l'encontre des prétentions du Client.

ZOLLIKON, LE (DATE) :

SIGNATURE :